

**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**ECONOMIQUE**  
**ET SOCIAL**



Distr.  
GENERALE

E/CEPAL/PLEN.13/G.6  
24 octobre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

8.1105

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE  
Treizième session extraordinaire  
19 octobre 1979

RAPPORT DU COMITE PLENIER

INTRODUCTION

1. La treizième session extraordinaire du Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) s'est tenue le 19 octobre 1979 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Cette session extraordinaire a été convoquée par le Secrétaire exécutif de la CEPAL à la demande des gouvernements de la République dominicaine et de la Dominique et conformément à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en faveur d'une assistance internationale à la République dominicaine et à la Dominique.

I. QUESTIONS APPELANT UN EXAMEN ET UNE DECISION DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE ET D'AUTRES ORGANES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES  
AINSI QUE D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

2. Les débats de la treizième session extraordinaire du Comité plénier de la CEPAL ont débouché sur des conclusions et des recommandations dont il a été convenu qu'elles devaient être soumises à l'examen de l'Assemblée générale et d'autres organes pertinents du système des Nations Unies ainsi que d'autres organisations internationales, afin que soient prises le plus rapidement possible les mesures proposées dans leurs domaines de compétence respectifs. A cet égard, on a tenu compte en particulier du fait qu'au début de sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale des Nations Unies, a décidé, à la demande du Groupe latino-américain, d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée un point relatif à l'assistance internationale pour la reconstruction de la République dominicaine et de la Dominique. Les conclusions et recommandations de la treizième session extraordinaire sont reprises dans les résolutions reproduites au chapitre IV du présent rapport et qui ont été adoptées à l'unanimité à la séance de clôture, le 19 octobre 1979.

II. PARTICIPANTS ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Participants

3. Ont participé à la treizième session extraordinaire du Comité plénier les représentants des Etats membres de la Commission énumérés ci-après : Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica,

Cuba, Dominique, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grenade, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Pays-Bas, Pérou, République dominicaine, Royaume-Uni, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela. Le représentant des Etats associés des Indes occidentales, membre associé de la CEPAL, a également participé à la session. Un représentant de la République fédérale d'Allemagne, pays Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la CEPAL, a assisté à la session en qualité d'observateur

4. Etaient également représentés les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et autres organismes intergouvernementaux ci-après : Département de la coopération technique pour le développement (ONU); Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI); Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE); Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP); Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO); Organisation internationale du Travail (OIT); Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); Organisation mondiale de la santé (OMS); Banque mondiale (BIRD); Fonds monétaire international (FMI); Organisation des Etats américains (OEA); Banque interaméricaine de développement (BID) et Institut interaméricain des sciences agricoles.

#### Election du Bureau

5. Conformément à la pratique suivie par la CEPAL lorsque le Comité plénier tient une session extraordinaire au Siège de l'Organisation des Nations Unies, il a été décidé que le Bureau de la treizième session extraordinaire serait composé des représentants des mêmes pays que le Bureau de la session précédente de la Commission, tenue à La Paz (Bolivie) en avril de l'année en cours.

La composition du Bureau a donc été la suivante :

Président :	M. Sergio Palacios de Vizzio (Bolivie)
Premier Vice-Président :	M. Jorge Navarrete (Mexique)
Second Vice-Président :	M. Henricus Heidweiller (Suriname)
Rapporteur :	M. Rodolfo Pizza Escalante (Costa Rica)

#### Ordre du jour

6. A sa séance d'ouverture, le Comité plénier a examiné l'ordre du jour provisoire ci-après présenté par le secrétariat (E/CEPAL/PLEN.13/G.1), qu'il a adopté sans changement :

- 1) Election du Bureau
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Assistance internationale à la République dominicaine et à la Dominique pour faire face aux dégâts provoqués par le cyclone "David" et le cyclone "Frédéric"
- 4) Conclusions et recommandations

#### Documentation

7. Sur la base des missions effectuées par le secrétariat, deux rapports ont été établis au sujet des dégâts causés par les cyclones en République dominicaine et à la Dominique. Le Comité plénier était saisi de ces deux rapports publiés respectivement sous la cote E/CEPAL/G.1098/Rev.1, "République dominicaine : Répercussions des cyclones 'David' et 'Frédéric' sur l'économie et les conditions de vie", et E/CEPAL/PLEN.13/G.2, qui contient le rapport sur les effets du cyclone "David" à la Dominique.

#### Rapport final

8. Compte tenu du temps et des services limités dont il disposait pour sa treizième session extraordinaire ainsi que de la nécessité de présenter d'urgence le rapport sur ladite session au Conseil économique et social pour examen, le Comité plénier a décidé que dans son rapport final, le Rapporteur pourrait donner un bref résumé des interventions.

#### Clôture de la session

9. Lors de la séance de clôture, les délégations de la République dominicaine et de la Dominique ont pris la parole pour remercier la CEPAL ainsi que les Etats membres de l'aide d'urgence qu'ils offraient à leurs pays respectifs. Les représentants du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire exécutif de la CEPAL ont ensuite fait part de leur satisfaction devant les résultats obtenus au cours de la session du Comité plénier de la CEPAL.

### III. RESUME DES DEBATS

10. Lors de la séance d'ouverture, à laquelle ont assisté le Directeur de l'Office national de planification et le Conseiller économique du Président de la République dominicaine, le Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales, M. Diego Cordovez, a pris la parole en premier, au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour ouvrir la séance. Il a déclaré que cette session avait été convoquée afin d'examiner les moyens de mobiliser l'assistance internationale en vue d'aider la République dominicaine et la Dominique à résoudre les problèmes économiques et sociaux causés par les cyclones David et Frédéric; il a souligné que ces problèmes, qui venaient s'ajouter à ceux que connaissaient ces pays depuis quelques années du fait de la conjoncture internationale actuelle, les avaient aggravés au point de

leur conférer un caractère extrêmement critique. Il a ajouté que cette réunion, dans le cadre de laquelle les pays de la région essayaient de s'aider mutuellement dans un esprit de solidarité, face à une situation d'urgence, constituait un événement important. Le succès de cette entreprise démontrerait l'efficacité des Nations Unies comme instrument de promotion de la coopération et de l'entente entre les nations.

11. Le Sous-Secrétaire général a ensuite examiné la façon dont les organisations et les organismes du système des Nations Unies avaient répondu à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'Organisation, à la suite duquel des missions avaient été envoyées dans les deux pays sinistrés et des programmes avaient été mis en oeuvre pour faire face aux besoins humanitaires les plus urgents et alléger les souffrances de la population.

12. De l'avis du Sous-Secrétaire général, les rapports établis sur les deux pays par le secrétariat de la CEPAL avaient constitué un apport indispensable pour réorienter les programmes d'assistance en cours ou en élaborer de nouveaux et pour évaluer les besoins les plus pressants, car ils contenaient les informations nécessaires concernant les effets de la catastrophe et ses conséquences à moyen terme pour les économies des pays sinistrés.

13. Le taux de croissance de la République dominicaine avait continué à diminuer au milieu des années 70 et l'agriculture du pays avait subi des dommages importants qui, dans le cas des plantations à cycle long comme celle du café, laisseraient des traces pendant encore plusieurs années. A la Dominique, pays essentiellement agricole, les principales cultures d'exportation ont été détruites. Compte tenu de ces problèmes, l'économie de ces deux pays accuserait un taux de croissance négatif en 1979.

14. Pour conclure, le Sous-Secrétaire général a exprimé sa conviction que cette session extraordinaire, pour laquelle il forme tous ses voeux de succès, offrirait à la communauté internationale l'occasion de donner un nouvel exemple de solidarité internationale.

15. Le Président du Comité plénier, M. Sergio Palacios de Vizzio, a rappelé que la treizième session extraordinaire avait été convoquée pour examiner et prendre les mesures que l'on jugerait appropriées pour aider la République dominicaine et la Dominique à surmonter les graves difficultés causées par les cyclones "David" et "Frédéric". Il a rappelé que peu de temps auparavant, les résultats des travaux de la douzième session extraordinaire du Comité plénier avaient été très positifs et encourageants. La Commission avait adopté par consensus une résolution exemplaire relative à l'aide internationale pour le relèvement, la reconstruction et le développement du Nicaragua, laquelle constituait sans aucun doute un excellent exemple de ce que la communauté des nations pouvait accomplir lorsqu'un véritable esprit de solidarité internationale animait ses décisions. Pour conclure, le Président a formé le voeu que ce même esprit de fraternité et de coopération internationale préside également aux travaux de la treizième session, de façon qu'elle aboutisse à des accords qui permettent de répondre efficacement et rapidement aux besoins pressants que connaissent actuellement la République dominicaine et la Dominique.

16. Le Directeur du Bureau de la CEPAL à Mexico, M. Gert Rosenthal, parlant au nom du Secrétaire exécutif de la CEPAL, a donné la parole à M. Daniel Bitrán, Coordonnateur technique dudit Bureau, et à M. Hamid Mohammed, sous-directeur du Bureau de la CEPAL pour les Caraïbes, dont le siège est situé à Port of Spain.

17. Présentant le document E/CEPAL/G.1098/Rev.1, le premier des orateurs a expliqué la façon dont ce document avait été élaboré, en soulignant le fait que le Gouvernement de la République dominicaine avait pleinement collaboré à cette tâche. Il a signalé que l'évaluation des dégâts présentée dans ce document se situait peut-être en deçà de la réalité, étant donné qu'il n'avait pas été possible d'obtenir de renseignements au sujet de certains secteurs et qu'il n'avait pas été pleinement tenu compte de certaines conséquences indirectes pouvant résulter du sinistre. Il a insisté sur le fait que les perturbations météorologiques récentes avaient coûté la vie à plus de 2 000 personnes, avaient détruit l'infrastructure économique et sociale - habitations, écoles, complexes industriels, installations commerciales, routes et centrales électriques - et avaient en outre causé d'importants dégâts dans l'agriculture et dans l'écologie et laissé un grand nombre d'habitants sans logement et sans emploi. Cette situation dramatique avait entraîné une baisse des niveaux de production, ce qui aurait de graves conséquences sur le processus de développement du pays durant les années à venir.

18. Le désastre s'était produit au moment où l'économie dominicaine commençait à réagir à la tendance vers une contraction du rythme de croissance qui avait débuté aux débuts des années 70, en dépit d'une aggravation des problèmes de balance de paiement et d'endettement extérieur et de l'apparition, pour la première fois, d'un certain déséquilibre des finances publiques, situation qu'aggravait le niveau élevé du chômage qui, depuis quelque temps, affligeait le pays. A partir de 1974, la vulnérabilité externe de l'économie dominicaine s'était accentuée et le déficit des comptes courants de la balance des paiements avait augmenté, par suite de la baisse des cours internationaux et ses principaux produits d'exportation, en particulier du sucre, du ferronickel et du café au cours de 1979. Ainsi, déjà avant le sinistre, on prévoyait un déficit des comptes courants supérieur à celui de l'année précédente.

19. Les pertes matérielles de l'économie ont été estimées approximativement à 830 millions de dollars. Pour avoir une idée de l'ampleur extraordinaire de la catastrophe, on peut comparer ces pertes à quelques-uns des grands indices macroéconomiques : elles représentent environ 16 p. 100 du produit intérieur brut courant, 6 p. 100 du capital national, 30 p. 100 des investissements totaux d'une année normale, plus de 120 p. 100 des exportations de 1978 et plus de 140 p. 100 des recettes courantes du gouvernement central.

20. Les dommages matériels indiqués ci-dessus ont eu de graves répercussions sur le comportement des principaux indices macroéconomiques du pays. Le produit intérieur dont on prévoyait, avant les cyclones, qu'il augmenterait de 5,6 p. 100 au cours de l'année, devrait en définitive diminuer de 2,6 p. 100. Exprimé en pourcentage par habitant, le sinistre provoquera une baisse d'environ 6 p. 100.

21. Le cyclone Frédéric ayant frappé le pays avant que les effets du cyclone David soient terminés, le gouvernement s'était vu dans l'obligation de prendre immédiatement une série de mesures, qui se sont révélées opportunes et efficaces, afin surtout de porter secours aux victimes de dommages et d'héberger les réfugiés dans des locaux improvisés, tant dans la capitale que dans les principales villes du pays. La défense civile avait commencé à s'organiser avant l'arrivée du cyclone David, étant donné que les dispositifs d'alerte permettaient de connaître le moment où le cyclone toucherait les côtes de la République dominicaine. Plusieurs jours auparavant, on avait établi un réseau de communications couvrant tout le territoire du pays pour informer la population de l'avance et des caractéristiques du cyclone, et des mesures de précaution à prendre pour éviter les blessures graves. Ces précautions ont certainement contribué à réduire les pertes de vies humaines qui, de toute façon, ont été considérables.

22. Il est indubitable que les phénomènes naturels décrits plus haut auront de profondes répercussions défavorables sur des secteurs considérés comme cruciaux pour l'évolution de l'économie dominicaine en 1979 et en 1980.

23. La communauté internationale s'est manifestée immédiatement par des envois provenant de différents pays, parmi lesquels certains pays latino-américains, ainsi que d'innombrables organisations internationales spécialisées dans la distribution de produits alimentaires à des fins humanitaires.

24. Le Coordonnateur technique a terminé son exposé en se référant à la dernière partie du document, dans laquelle étaient indiqués les besoins en matière de coopération internationale, qui comprennent des dons en espèces et en nature pour faire face à la situation d'urgence, ainsi qu'un financement pour la reconstruction et pour le redressement de la balance des paiements et, dans une moindre mesure, une assistance technique pour certaines activités précises.

25. M. Mohammed, pour sa part, a déclaré qu'une mission du Bureau de la CEPAL pour la région des Caraïbes avait visité la Dominique du 25 au 29 septembre et avait présenté le rapport E/CEPAL/PLEN.13/G.2. Ce rapport indiquait que ce pays, qui n'était indépendant que depuis un peu plus d'un an, avait une superficie de 2 495 miles carrés et une population d'environ 80 000 habitants; son économie est fondamentalement agricole et l'exportation de bananes représente environ 80 p. 100 de ses rentrées de devises. Son économie a été déficitaire pendant la dernière décennie et elle dépend dans une large mesure de contributions financières extérieures pour subvenir à ses frais de fonctionnement.

26. Le cyclone qui a frappé la Dominique le 29 août a provoqué de graves dégâts (décrits dans le rapport), sur toute l'île, tant en ce qui concerne les logements que les établissements d'enseignement, les hôpitaux, les bâtiments administratifs, les installations portuaires et les services de transport, les systèmes de production d'énergie électrique, l'eau potable et les communications et, dans le domaine de l'agriculture, les pêcheries, l'élevage, la sylviculture, l'industrie et le commerce. Le rapport contient également une partie recensant les besoins immédiats et à moyen terme au titre du redressement et de la reconstruction, et il insiste sur la nécessité d'une aide massive et continue de la communauté internationale pour y faire face.

27. Prenant la parole au nom du Gouvernement de la République dominicaine, M. Ramón Martínez Aponte, Conseiller économique de la présidence, a exprimé la profonde gratitude du peuple et du Gouvernement dominicains à tous les pays amis et aux organismes internationaux qui ont offert une assistance opportune et efficace à son pays, dans les moments difficiles qui ont suivi le passage des terribles cyclones David et Frédéric. Il a exprimé également ses remerciements au secrétariat de la CEPAL pour le rapport présenté.

28. La République dominicaine, avec une population de près de 5,4 millions d'habitants, avait les mêmes caractéristiques que la plupart des pays de la zone des Caraïbes. Avec une économie fondée essentiellement sur l'exportation des produits primaires, la quasi-totalité de ses recettes en devises dépendait de sept produits : sucre, café, cacao, tabac, ferronickel, or et argent. Après une période de croissance rapide, la République dominicaine, à partir de 1975, avait connu un processus d'affaiblissement progressif des forces qui donnaient une impulsion au développement, à tel point qu'en 1978, le PIB (produit intérieur brut) n'avait augmenté que de 3,6 p. 100, soit un taux pratiquement analogue à celui de l'accroissement de la population, provoquant ainsi une stagnation du niveau de vie.

29. Toute une série de facteurs extérieurs, dont les répercussions ont été fait sentir sur l'ensemble de l'économie, avait joué un rôle prépondérant dans cette situation, notamment la chute des prix internationaux du sucre et de la demande internationale des minéraux, parallèlement à la hausse des prix des principaux produits d'importation, et par dessus tout, du pétrole.

30. Ces éléments, joints à d'autres facteurs provenant de distorsions de la structure de production interne, avaient engendré des pressions inflationnistes, des difficultés de balance des paiements, une diminution des recettes fiscales et une aggravation des déséquilibres sociaux traditionnels du pays.

31. Les cyclones David et Frédéric avaient touché le pays au moment où, après le changement de gouvernement survenu en août 1978, celui-ci s'employait à rationaliser sa politique de développement, à réactiver le processus économique, en s'efforçant de l'asseoir sur des bases plus solides correspondant à la structure interne, ainsi que d'atténuer la perte de pouvoir d'achat des couches de la population les plus défavorisées, dans le cadre d'un réajustement général des traitements et salaires, et en faisant un effort particulier dans le domaine des services sociaux.

32. Le cyclone David, suivi des pluies torrentielles qui avaient accompagné l'ouragan tropical Frédéric, avait causé le plus grand désastre du siècle en République dominicaine, presque tout le territoire national ayant été touché par ces phénomènes.

33. Le dommage le plus douloureux et irréparable avait été la mort de plus de 2 000 personnes. Dans les régions les plus touchées, des communes avaient été entièrement détruites, des familles entières avaient disparu entraînées par les crues des fleuves, ou enterrées sous les décombres. A cela venait s'ajouter un grand nombre de blessés, près de 125 000 familles sans abri, et une grande masse d'agriculteurs qui avaient perdu les récoltes, qui bien souvent, constituent la base de leur propre consommation. Selon les dernières estimations, le nombre des sinistrés, à différents degrés, se monterait à deux millions de personnes, soit 37 p. 100 de la population du pays.

34. Alors que le cyclone David avait dévasté la région du sud et du centre de l'île, en particulier les provinces de Peravia, Azua, San Cristobal et le district national, où se concentrent près de 40 p. 100 de la population, les pluies diluviennes provoquées par l'ouragan Frédéric avaient touché pratiquement tout le reste du pays, provoquant des dégâts importants, surtout dans les plantations.

35. Brièvement, on pouvait récapituler les dégâts comme suit : sur un montant total évalué à 830 millions de pesos, 180 millions correspondaient à des pertes d'articles finis ou semi-finis, 250 millions à des pertes dues à l'arrêt de la production, et 400 millions à des pertes de la capacité productive, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie.

36. Immédiatement après avoir fait le point de la situation, le gouvernement avait pris une série de mesures visant d'une part à relever l'économie, et d'autre part à répondre aux besoins les plus urgents des victimes. Il avait entrepris à la fois d'évaluer les dommages causés dans le pays, de formuler et de coordonner un programme d'urgence. Il convenait de signaler entre autres activités entreprises dans le secteur agricole le drainage et la préparation des terres pour la culture intensive de plantes à cycle court, la réorganisation des plantations de plantes à cycle long, la réparation des canaux et des barrages, le refinancement des crédits aux petits agriculteurs affectés et un système de commercialisation directe, sous la responsabilité de l'Etat, des biens essentiels afin de garantir un approvisionnement aux secteurs les plus défavorisés de la population. Pour la majorité des cultures destinées au marché intérieur, on espérait arriver à une certaine normalisation au cours des premiers mois de 1980. Dans le cas des plantations de café, de cacao et de bananes, le programme d'urgence se poursuivrait en 1980-1981.

37. Les mesures prises par le gouvernement dans le domaine des communications visaient à réparer les routes endommagées et à mettre en oeuvre les projets tendant à assurer des solutions de rechange pour les transports routiers. La circulation était rétablie sur les routes et chemins vicinaux les plus importants; toutefois, les travaux de reconstruction et de réfection définitive et la remise en place des ponts détruits devaient se poursuivre en 1980. Avec l'exécution de ces projets, où des méthodes à forte intensité de travail seraient utilisées, le gouvernement s'efforçait également d'atténuer le problème du chômage qui était encore aggravé par les catastrophes naturelles.

38. Les mesures nécessaires avaient été également prises de toute urgence pour remettre en état le système de production et de distribution de l'électricité afin de parvenir à la normalisation totale de la production et des conditions de vie en général. En raison des dommages importants causés à certaines centrales, la normalisation totale des services était irréalisable. Au cours des derniers mois de l'année en cours, le gouvernement s'efforçait de remettre en état deux grands barrages hydro-électriques et des centrales qui avaient été fortement endommagées. Au nombre des travaux qui devaient encore être effectués, il y avait à réparer les dégâts considérables provoqués par la poussée des eaux à une centrale hydro-électrique, qui exigeraient au moins deux ans.



39. L'un des problèmes les plus graves auxquels était confronté le pays était celui des logements; des dizaines de milliers de personnes étaient encore réfugiées dans des locaux publics et privés, sans que des logements soient disponibles. Devant ce problème, le gouvernement avait adopté plusieurs politiques différentes en fonction des situations concrètes. Dans le cas des logements partiellement détruits, mais susceptibles d'être remis en état, les propriétaires de ces bâtiments recevaient des matériaux de construction et bénéficiaient d'une aide en main-d'oeuvre; pour les familles dont les logements étaient totalement détruits, le gouvernement avait pris des mesures visant à construire des logements provisoires en attendant la construction de logements sociaux en grand nombre.

40. Au moment où le cyclone était survenu, le Gouvernement dominicain mettait la dernière main à la formulation d'un plan triennal d'investissements publics pour la période 1980-1982 : grâce à ce programme, il entendait relancer l'économie en lui donnant une nouvelle impulsion et en diversifiant dans une certaine mesure l'appareil productif national. Le gouvernement y apportait actuellement des modifications afin d'en faire un plan de relèvement économique élargi qui rétablirait non seulement la situation existant avant la catastrophe, mais qui garantirait également à la population un niveau de vie plus satisfaisant.

41. Le représentant du Gouvernement de la République dominicaine a également déclaré que ce dernier savait gré à la communauté internationale de l'assistance importante qu'elle avait apportée au relèvement économique et social de son pays, tout en étant pleinement conscient des responsabilités qui incombaient aux autorités nationales. Le représentant de la République dominicaine a souligné par ailleurs que son gouvernement s'était acquitté scrupuleusement de ses engagements financiers extérieurs et qu'il avait fermement l'intention de continuer dans cette voie.

42. Le représentant de la Dominique a complété le rapport présenté par le Secrétariat en rappelant les principaux cas de dommages provoqués par des cyclones. Il a exprimé la reconnaissance de son gouvernement pour l'assistance initialement reçue et a ajouté que les activités de relèvement auxquelles devait faire face son pays exigeaient une aide massive à long terme.

43. Le Directeur régional du PNUD pour l'Amérique latine, M. Gabriel Valdés, a évoqué les différentes initiatives prises par le Programme pour aider la République dominicaine et la Dominique à la suite des catastrophes naturelles. En ce qui concerne le premier pays, le Directeur régional a indiqué, après avoir fait rapport sur sa visite dans ce pays tout de suite après le sinistre, que l'Administrateur du Programme avait alloué immédiatement un crédit de 500 000 dollars dans ce but, qui venait s'ajouter au montant prévu au titre du programme ordinaire de cet organisme pour l'exercice biennal 1980-1981, pour atteindre un total de 5 550 000 dollars. Le Directeur régional a évoqué aussi les trois projets les plus importants auxquels étaient consacrées ces ressources : deux projets en matière de développement et de redressement agricoles et un projet de reconstruction des routes. Il a souligné aussi la rapidité avec laquelle le système des Nations Unies se mobilisait en cas de catastrophe naturelle et il a évoqué le mécanisme établi dans la région des Caraïbes, avec l'appui du PNUD, pour que les phénomènes de cet ordre puissent être perçus à temps.

44. En ce qui concerne la Dominique, où le sinistre avait détruit 75 p. 100 des maisons, M. Valdés a indiqué que le PNUD participait, avec la Banque de développement des Caraïbes et un groupe de pays, à la définition d'un programme d'urgence pour ce pays. Il a ajouté qu'on disposerait d'un crédit d'un million de dollars pour ce programme, qui serait consacré essentiellement à la reconstruction des ports.

45. Les représentants de la Barbade, de la Bolivie, du Canada, du Costa Rica, de Cuba, de l'Equateur, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Honduras, de la Jamaïque, du Mexique, de Panama, des Pays-Bas, du Pérou, du Royaume-Uni, de la Trinité-et-Tobago, de l'Uruguay et du Venezuela sont intervenus dans le débat. Dans toutes ces interventions, les orateurs ne se sont pas contentés de rendre compte de l'ampleur et du type d'assistance accordée par chaque pays à la République dominicaine et à la Dominique, mais ont manifesté aussi un appui sans réserve aux initiatives et aux résolutions sur lesquelles les travaux du Comité plénier pourraient déboucher.

46. Le représentant de la FAO a précisé comment cette institution avait réagi devant les catastrophes auxquelles la réunion était consacrée. Dans le cas de la République dominicaine, cette réaction s'était manifestée par le Programme de coopération technique. Pour la Dominique, la FAO avait pu affecter directement 110 000 dollars au redressement des secteurs agricole et forestier de ce pays et y envoyer un spécialiste de la sylviculture; elle envisageait enfin d'élaborer un programme de développement agricole à long terme du pays, qui serait mis au point d'ici deux mois. Compte tenu de l'expérience pratique acquise par la FAO en matière de relèvement agricole d'urgence et étant donné l'ampleur de la tâche à entreprendre en République dominicaine, le représentant de la FAO a demandé instamment aux donateurs potentiels de fournir les ressources financières nécessaires pour apporter à ce pays toute l'aide possible dans ce secteur.

47. Le représentant de l'ONUDI a fait savoir que le Directeur exécutif de cet organisme avait ordonné, après que les événements se soient produits, qu'une mission d'urgence se rende de Vienne en République dominicaine pour identifier l'aide à fournir en priorité dans le domaine industriel; à partir de là, l'ONUDI avait défini un certain nombre de projets d'urgence, notamment deux projets pilotes pour la fabrication de logements de faible coût au moyen d'éléments modulaires. Elle avait également décidé de réaliser, avec le Ministère de l'industrie et du commerce, une étude diagnostique pour l'industrie et envisageait d'effectuer une étude sur les formes d'énergie non conventionnelles. En bref, l'ONUDI fournirait quelque 100 000 dollars au titre des services industriels spéciaux, ainsi que les fonds supplémentaires nécessaires, par la suite, pour réaliser les projets mentionnés. En ce qui concerne la Dominique, l'ONUDI participait à une évaluation de la situation avec la Banque de développement des Caraïbes. Elle espérait collaborer activement aux activités de reconstruction et de redressement des deux pays touchés et pouvoir disposer des fonds nécessaires, qu'ils proviennent d'un fonds spécial créé par la réunion en cours ou de contributions volontaires au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel qui pourraient être versées par les pays membres expressément pour aider la République dominicaine et la Dominique.

48. Le représentant de l'UNESCO a déclaré que cinq experts de cette organisation se trouvaient en République dominicaine pour identifier des projets dans le domaine de l'hydrologie, de l'écologie, de la construction d'écoles et de la restauration de bâtiments. Ce travail serait prêt dans la semaine, afin qu'on puisse entamer rapidement les projets en question. En ce qui concerne la Dominique, l'UNESCO avait ouvert un crédit de 50 000 dollars destiné à l'achat d'équipement pour le secteur de l'éducation et une résolution spéciale avait été adoptée pour aider les deux pays dans cette situation d'urgence.

49. Le représentant du FMI a indiqué que la collaboration de cet organisme avec la Dominique s'effectuerait par le truchement du Groupe pour la coopération en vue du développement économique des Caraïbes. En outre, la Dominique pouvait effectuer dans le cadre de la facilité de financement compensatoire des achats de 1,9 million de droits de tirage spéciaux (DTS), soit 100 p. 100 de sa quote-part. La République dominicaine, elle, pouvait effectuer des achats correspondant à 42 p. 100 de sa quote-part de 50 millions de DTS.

50. Le représentant de la Banque mondiale a indiqué qu'une mission envoyée en République dominicaine avait préparé en ensemble de projets d'un montant de 50 millions de dollars, destinés essentiellement à la construction de 150 km de routes et à l'importation de matières premières. Pour la Dominique, l'assistance serait acheminée par le Groupe pour la coopération en vue du développement économique des Caraïbes. La Banque mondiale participait à une mission commune à la Dominique avec la Banque de développement des Caraïbes.

51. La délégation de l'Organisation des Etats américains a déclaré que cet organisme avait approuvé deux résolutions, l'une affectant 1 million de dollars à la République dominicaine et à la Dominique, l'autre autorisant l'utilisation de crédits d'assistance technique pour participer au processus de reconstruction. En outre, l'OEA avait fourni des hôpitaux, des générateurs électriques, des aliments pour les enfants, du matériel médical, des bateaux de pêche et des installations de stockage.

52. Le représentant de l'Institut interaméricain des sciences agricoles a fait savoir que cet institut organisait des missions techniques dans les deux pays touchés.

53. Le représentant de l'Organisation internationale du Travail a déclaré que l'OIT envoyait des experts dans les deux pays et envisageait d'augmenter son aide en 1980.

54. Les représentants de l'Organisation mondiale de la santé et de la Banque interaméricaine de développement ont évoqué le concours qu'offraient leurs organisations respectives à l'occasion de cette situation d'urgence, ainsi que les plans qui seraient mis en oeuvre pendant la reconstruction.

55. Dans le domaine de la coopération technique, la CNUCED aura aidé la République dominicaine en réalisant deux projets, l'un pour renforcer les activités du CEDOPEX en faveur de la promotion des exportations, l'autre pour développer, sur le plan institutionnel, le secteur du commerce extérieur dans tous les domaines connexes. La CNUCED était prête à envisager toute autre activité relevant de sa compétence qui pourrait être demandée par les autorités de la République dominicaine et de la Dominique.

56. On a reçu des messages comportant des offres d'aide aux deux pays de l'OIT, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, du Programme alimentaire mondial, de la Fondation du Commonwealth et de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI).

#### IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

57. A sa séance plénière du 19 octobre 1979, la CEPAL a approuvé par consensus deux résolutions concernant respectivement l'aide internationale à la République dominicaine et à la Dominique.

Assistance internationale pour atténuer les difficultés économiques  
et sociales causées à la République dominicaine par les cyclones  
Frédéric et Davis

Le Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant l'ampleur des dégâts provoqués par les cyclones Frédéric et David, qui se sont soldés en République dominicaine par de nombreuses pertes en vies humaines et par la destruction d'infrastructures économiques et sociales, notamment de logements, d'écoles, d'établissements industriels et d'installations commerciales, du réseau routier et de la capacité de production d'énergie électrique, ainsi que par des dégâts agricoles et écologiques, et qui ont laissé en outre un grand nombre d'habitants sans abri ni emploi, ce qui a entraîné un recul du niveau de production et aura des répercussions sur le processus de développement de ce pays essentiellement agricole au cours des prochaines années,

Prenant en considération le fait que cette catastrophe a frappé des zones rurales, où elle a occasionné, outre la destruction d'habitations, des pertes importantes en ce qui concerne les productions destinées à la consommation interne du pays,

Conscient que les circonstances décrites ont placé ce pays dans une situation de crise économique de grande envergure qui retarde considérablement son processus de développement et aggrave sensiblement le déséquilibre de sa balance des paiements déjà déficitaire,

Prenant note avec reconnaissance de l'appui que les pays latino-américains, les autres membres de la communauté internationale et les organismes internationaux, en particulier le Fonds monétaire international, la Banque interaméricaine de développement et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, ont apporté aux efforts que ce peuple a déployés d'urgence pour assurer le relèvement des zones touchées, ainsi que des mesures d'aide préliminaire prises par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'Administrateur du PNUD et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe.

Notant la ferme intention du Gouvernement de la République dominicaine de continuer à honorer ses engagements financiers internationaux,

Ayant présents à l'esprit les déclarations et rapports du Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine, de la délégation de ce pays auprès de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétariat de la Commission 1/ sur l'ampleur des dégâts et sur l'assistance financière et technique dont on aura sans doute besoin pour faire face aux tâches urgentes ainsi qu'au relèvement et au rétablissement économique et social,

---

1/ Incidences des cyclones David et Frédéric sur l'économie et la situation sociale en République dominicaine (E/CEPAL/G.1098/Rev.1).

Conscient également que vu l'ampleur des problèmes auxquels il doit faire face et malgré les efforts déployés par le gouvernement, ce pays doit pouvoir compter sur une assistance urgente, généreuse et soutenue de la communauté internationale,

1. Manifeste sa profonde sympathie au peuple et au Gouvernement de la République dominicaine pour les pertes en vies humaines et les destructions qu'ils ont subies à la suite des récents cyclones;

2. Exprime sa plus profonde reconnaissance aux gouvernements membres de la CEPAL et aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux organismes bilatéraux et aux organismes internationaux de financement qui ont apporté leur collaboration à la République dominicaine et les invite à intensifier leur aide par tous les moyens dont ils disposent, afin de poursuivre le processus de relèvement économique;

3. Lance un appel aux gouvernements des Etats membres de la BIRD et de la BID pour que les gouverneurs qui les représentent au sein de ces organismes veillent particulièrement à élever le niveau de coopération financière extérieure dont ce pays a besoin, en adoptant des mesures spéciales et en appuyant les priorités que le gouvernement a fixées tant dans son Plan triennal d'investissements publics que dans le document intitulé Mesures d'urgence pour le relèvement national et en accélérant la mobilisation de ressources extérieures à long terme dans des conditions aussi favorables et aussi souples que possible;

4. Invite les organismes gouvernementaux qui collaborent avec ce pays par la voie bilatérale à appuyer les efforts actuellement déployés par le gouvernement en lui accordant des prêts à des conditions de faveur pour lui permettre de mener à bien les programmes d'urgence, de relèvement, de reconstruction et de développement.

5. Demande également aux gouvernements des Etats membres du Fonds international de développement agricole de donner des instructions à leurs représentants au Conseil d'administration dudit Fonds pour que ceux-ci donnent rapidement suite aux demandes d'aide que pourrait présenter le Gouvernement de la République dominicaine;

6. Fait appel aux gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils accordent aux produits de la République dominicaine, si leur législation les y autorise, l'accès à leurs marchés à des conditions préférentielles et sans réciprocité, pendant une période raisonnable, facilitant ainsi l'acquisition par ce pays des devises dont il a besoin d'urgence pour poursuivre les programmes de développement en cours;

7. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de demander à toutes les institutions spécialisées et aux organismes du système des Nations Unies de consacrer un maximum de ressources et de développer leurs programmes en République dominicaine, dans toute la mesure nécessaire et conformément aux priorités définies par le gouvernement de ce pays;

8. Prie le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement d'accéder rapidement et favorablement aux demandes d'assistance spéciale que le Gouvernement de la République dominicaine lui adressera dans un proche avenir, en ayant présents à l'esprit les besoins supplémentaires découlant de la situation actuelle et la nécessité de contribuer à stimuler son développement, et en recourant au besoin aux réserves durant le deuxième cycle de programmation;

9. Recommande d'accorder à la République dominicaine, encore qu'elle ne figure pas officiellement sur la liste des pays en développement les moins avancés que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution 2768 (XXVI), un traitement équivalant à celui qui a été réservé par le passé à ce groupe de pays ou qui pourra l'être à l'avenir, spécialement au titre des projets du PNUD et des fonds administrés par cet organisme, et ce jusqu'à ce que sa situation redevienne normale;

10. Accueille avec satisfaction la proposition du Gouvernement de la République dominicaine visant à ce que l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, étudie comment mettre en place des mécanismes spécifiques pour intervenir lors des catastrophes naturelles qui surviennent périodiquement dans la région des Caraïbes et fasse rapport sur la question à l'Assemblée générale;

11. Demande aux pays membres du Comité de développement et de coopération des Caraïbes d'accorder, dans le cadre des attributions qui lui sont propres, un soutien spécial au processus de relèvement économique de la République dominicaine;

12. Charge le Secrétaire exécutif de la CEPAL de fournir toute la collaboration possible au Gouvernement de la République dominicaine, conformément aux demandes que ce gouvernement lui soumettra, et de présenter aux Etats Membres et aux institutions et organismes internationaux pertinents des rapports périodiques sur les résultats obtenus dans l'application de la présente résolution.

Assistance internationale pour atténuer les difficultés économiques et sociales causées à la Dominique par le cyclone David

Le Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant l'ampleur des dégâts provoqués par le cyclone David, qui se sont soldés à la Dominique par de nombreuses pertes en vies humaines et par la destruction d'infrastructures économiques et sociales - notamment de logements, d'écoles, d'établissements industriels et d'installations commerciales, du réseau routier et de la capacité de production d'énergie électrique - ainsi que par des dégâts agricoles et écologiques, et qui ont laissé en outre un grand nombre d'habitants sans abri ni emploi, ce qui a entraîné un recul des niveaux de production et aura des répercussions sur le processus de développement de ce pays essentiellement agricole au cours des prochaines années,

Considérant en outre les graves dégâts infligés aux villes et spécialement le fait que la ville de Roseau, capitale de la Dominique, a été détruite,

Prenant en considération le fait que cette catastrophe a frappé essentiellement des zones rurales, où elle a occasionné, outre la destruction d'habitations, des pertes importantes en ce qui concerne les productions destinées à la consommation interne du pays ainsi qu'à l'exportation, lesquelles nécessitent plusieurs années pour être remplacées étant donné qu'il s'agit de cultures permanentes,

Considérant en outre que la dévastation des produits exportables a compromis les possibilités qu'avait le pays de se procurer des devises, essentielles pour son bien-être et son développement économique,

Prenant note avec reconnaissance de l'appui que les pays latino-américains et la communauté internationale ont apporté aux efforts que le peuple dominiquais a déployés d'urgence pour assurer le relèvement des zones touchées, ainsi que des mesures d'aide préliminaire prises par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'Administrateur du PNUD et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe,

Soulignant qu'en dépit de l'aide reçue par ce pays et des efforts que fait son gouvernement, l'ampleur des dévastations exigera, pour rendre possibles sa reconstruction et son relèvement, l'aide immédiate, généreuse et continue de la communauté internationale,

Ayant présents à l'esprit les déclarations et rapports du Premier Ministre de la Dominique et du secrétariat de la Commission 1/ sur l'ampleur des dégâts et sur l'assistance financière et technique dont on aura sans doute besoin pour faire face aux tâches urgentes ainsi qu'au relèvement et au rétablissement économique et social,

---

1/ Rapport sur les conséquences du cyclone David sur l'île de la Dominique (E/CEPAL/PLEN.13/G.2).



1. Manifeste sa profonde sympathie au peuple et au Gouvernement de la Dominique pour les pertes en vies humaines et les destructions qu'ils ont subies à la suite du récent cyclone;
2. Exprime sa plus profonde reconnaissance aux gouvernements membres de la CEPAL et aux Etats Membres des Nations Unies qui ont commencé de prêter assistance à la Dominique et les invite à intensifier leur aide par tous les moyens dont ils disposent, que ce soit dans le cadre des opérations de secours ou des activités de reconstruction et de relèvement;
3. Lance un appel aux gouvernements des Etats membres de la BIRD et de la BID ainsi que de la Banque de développement des Caraïbes pour que les gouverneurs qui les représentent au sein de ces organismes veillent particulièrement à élever le niveau de coopération financière extérieure dont a besoin la Dominique, en adoptant des mesures spéciales et en appuyant les priorités fixées par le gouvernement de ce pays, dans son plan quinquennal pour le secteur public et dans le Plan de reconstruction nationale en préparation, et en accélérant la mobilisation des ressources extérieures à long terme dans des conditions aussi favorables et aussi souples que possible;
4. Fait appel aux gouvernements des Etats membres du Fonds monétaire international pour que leurs représentants au Conseil d'administration de cet organisme fassent en sorte que le Fonds mette à profit au bon moment et avec souplesse les mécanismes et moyens dont il dispose pour remédier aux déséquilibres de balance des paiements auxquels la Dominique risque d'être exposée;
5. Invite les organismes gouvernementaux qui collaborent avec la Dominique par la voie bilatérale à appuyer les efforts que fait actuellement le gouvernement de ce pays en lui accordant des dons officiels et des prêts à des conditions de faveur pour lui permettre de mener à bien les programmes d'urgence, de relèvement, de reconstruction et de développement;
6. Demande aux gouvernements des Etats membres du Fonds international de développement agricole de donner des instructions à leurs représentants au Conseil d'administration dudit Fonds pour que ceux-ci donnent rapidement suite aux demandes d'aide que pourrait présenter le Gouvernement de la Dominique;
7. Fait appel aux gouvernements des Etats Membres des Nations Unies pour qu'ils accordent aux produits de la Dominique, si leur législation les y autorise, l'accès à leurs marchés à des conditions préférentielles et sans réciprocité, pendant une période raisonnable, facilitant ainsi l'acquisition par ce pays des devises dont il a le plus urgent besoin;
8. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de demander à toutes les institutions spécialisées et aux organismes du système des Nations Unies de consacrer un maximum de ressources et de développer leurs programmes à la Dominique, dans toute la mesure nécessaire et conformément aux priorités définies par le gouvernement de ce pays;

9. Prie le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement d'accéder rapidement aux demandes d'assistance spéciale que le Gouvernement de la Dominique lui adressera dans un proche avenir, en ayant présents à l'esprit les besoins supplémentaires découlant de la situation actuelle de ce pays et à la nécessité de contribuer à stimuler son développement, et en recourant au besoin aux réserves durant le deuxième cycle de programmation;

10. Recommande d'accorder à la Dominique, encore qu'elle ne figure pas officiellement sur la liste des pays en développement les moins avancés que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution 2768 (XXVI), un traitement équivalent à celui qui a été réservé par le passé à ce groupe de pays ou qui pourra l'être à l'avenir, spécialement au titre des projets du PNUD et des fonds administrés par cet organisme, et ce jusqu'à ce que sa situation redevienne normale;

11. Demande aux pays membres du Comité de développement et de coopération des Caraïbes et du groupe pour la coopération au développement économique des Caraïbes d'accorder, dans le cadre des attributions qui leur sont propres, un soutien spécial au processus de reconstruction de la Dominique;

12. Charge le Secrétaire exécutif de la CEPAL de fournir toute la collaboration possible au Gouvernement de la Dominique, conformément aux demandes que lui soumettra ce gouvernement, et de présenter aux Etats Membres et aux institutions et organismes internationaux pertinents des rapports périodiques sur les résultats obtenus dans l'application de la présente résolution.

-----



